



CONTRAT DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES A PROCÉDURE ADAPTÉE

Document unique valant Règlement de Consultation, Acte d'Engagement et
Cahier des Clauses Particulières.

POUVOIR ADJUDICATEUR : VILLE DE VOIRON
12, rue Mainssieux
CS 30268
38 516 VOIRON CEDEX

OBJET DU CONTRAT : « Mission d'architecte conseil pour la Ville de Voiron »

TITULAIRE :

N° DU CONTRAT : C250116

Retour des offres au plus tard le : 03/10/2025 à 15H00

SOMMAIRE

Article 1 – Objet du contrat.....	4
Article 2 – Représentants de l’acheteur public	4
Article 3 – Mode de passation du contrat	4
Article 4 – Type de contrat	4
Article 5 – Conditions de participation des candidats.....	4
Article 6 – Contenu du dossier de consultation	5
Article 7 – Critères de sélection des candidatures et de jugement des offres	5
➤ 7.1 - Sélection des candidatures	
➤ 7.2 - Jugement des offres	
➤ 7.3 - Négociation	
Article 8 : Pièces constitutives du contrat	6
Article 9 – Obligations générales du titulaire : Assurances	6
Article 10 – Contenu des prestations attendues	6
➤ 10.1 - Délai	
➤ 10.2 - Caractéristiques générales des prestations attendues	
➤ 10.3 - Prolongation des délais	
Article 11 – Prix du contrat – Contenu des prix	7
Article 12 – Détermination des prix de règlement.....	7
Article 13 – Durée du contrat – Pénalités – Décision de poursuivre.....	7
➤ 13.1 - Durée du contrat	
➤ 13.2 - Pénalités	

Article 14 – Modalités de règlement des comptes.....	7
Article 15 – Résiliation	8
Article 16 – Validité de l’offre	8
Article 17 – Contenu de l’offre :.....	8
Article 18 – Conditions de dépôt des offres :	8
Article 19 – Litiges	9
Article 20 – Déclaration du candidat.....	9
Article 21 – Renseignement techniques et administratifs :	10

Entre les soussignés,

La commune de Voiron, pouvoir adjudicateur, représentée par Monsieur le Maire de Voiron, Julien POLAT, autorisé par délibération n°2020-027 en date du 24 juin 2020

Et

Monsieur / Madame

agissant en qualité de

au nom et pour le compte de la société

dont le siège social est situé à l'adresse suivante.....

.....

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de confier à un prestataire extérieur un émission d'architecte conseil pour la ville de Voiron.

Article 2 – Représentants de l'acheteur public

Ordonnateur : M. le Maire de Voiron,
Comptable assignataire des paiements : Mme. la Trésorière Principale de Voiron

Article 3 – Mode de passation du contrat

Le présent contrat est un marché à procédure adaptée ouverte en application des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la commande publique.

Article 4 – Type de contrat

Contrat à prix unitaires.

Ce présent contrat n'est pas alloti en raison du caractère global et complexe des prestations.

Article 5 – Conditions de participation des candidats

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du contrat est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Article 6 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- ✓ Le présent document unique valant Règlement de la consultation, Acte d'engagement et Cahier des Clauses Particulières
- ✓ Le cahier des charges techniques

Article 7 – Critères de sélection des candidatures et de jugement des offres

➤ **7.1 Sélection des candidatures :**

Les critères de sélection des candidatures sont :

- ✓ Capacités techniques et professionnelles du candidat : diplôme d'architecte DPLG ou HMO, expérience professionnelle,....
- ✓ Conditions de participation : En cas de groupement, l'équipe devra former un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

➤ **7.2 Jugement des offres :**

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

1 / Coût et rapport qualité/prix : 40%

Le critère sera noté comme suit :

Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix

2 / Valeur technique : 60%

- Compréhension des enjeux de la mission = 30%
- Qualité de l'approche sensible

Les candidats devront fournir toutes les données techniques permettant d'analyser leur offre.

➤ **7.3 Négociation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une négociation avec les candidats retenus.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer la présente consultation sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les négociations se dérouleront par mail. Elles pourront porter sur tous les éléments de l'offre.

Une rencontre avec les candidats retenus sera organisée. Les modalités seront indiquées ultérieurement.

Article 8 : Pièces constitutives du contrat

Les pièces contractuelles constitutives du présent contrat sont, par ordre de priorité décroissant :

- Le présent document unique
- Le cahier des charges techniques
- Le mémoire technique
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services (CCAG-FCS).

Article 9 – Obligations générales du titulaire : Assurance

Conformément aux dispositions de l'article 9 du CCAG-FCS, tout titulaire (mandataire et cotraitants inclus) doit justifier, dans un délai de 15 jours à compter de la notification du contrat et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire des contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

Article 10 – Contenu des prestations attendues

➤ **10.1 – Délai**

Une séance de travail d'une demi-journée (3h30) par semaine, à positionner sur un jour fixe (avec souplesse ponctuelle possible) dans les locaux du service Urbanisme. Le temps de travail pourra être réajusté en tant que de besoin d'un commun accord.

En cas d'urgence entre deux séances, disponibilité pour répondre à une question par téléphone ou par mail sous 24h.

➤ **10.2 - Caractéristiques générales des prestations attendues**

Cf. Cahier des charges techniques.

➤ **10.3 - Prolongation des délais**

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du C.C.A.G.-F.C.S.

Article 11 – Prix du contrat – Contenu des prix

L'ensemble des services à exécuter et concerné par le présent document sera rémunéré des prix unitaires suivants :

Montant pour une demi-journée de présence

Montant H.T.	:	Euros
TVA (taux de%)	:	Euros
Montant T.T.C.	:	Euros
Soit en toutes lettres	:	
.....		

Montant par heure supplémentaire

Montant H.T.	:	Euros
TVA (taux de%)	:	Euros
Montant T.T.C.	:	Euros
Soit en toutes lettres	:	
.....		

Article 12 – Détermination des prix

Les prix du présent contrat sont fermes.

Article 13 – Durée du contrat – Pénalités – Décision de poursuivre

➤ 13.1 - Durée du contrat

Le présent contrat prendra effet à compter de la date de signature Le présent contrat est passé pour une durée d'un (1) mois.

Il pourra être reconduit tacitement par période successive d'un (1) mois dans la limite de six (6) mois maximum.

➤ 13.2 – Pénalités

Une pénalité de 50 € sera appliquée en cas d'absence à une permanence sans en avoir convenu avant avec le service urbanisme.

Par dérogation à l'article 14.1 du CCAG-FCS, il n'est prévu aucune exonération à l'application des pénalités de retard.

Article 14 – Modalités de règlement des comptes

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de paiement de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-FCS.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro.

Le mode de règlement est le virement.

Article 15 – Résiliation

Les conditions de résiliation du marché sont définies aux articles 29 à 36 du CCAG-FCS.

En cas de résiliation du marché pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire ne percevra aucune indemnisation.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R. 2143-3 et R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail conformément à l'article R. 2143-8 du Code de la commande publique, le contrat sera résilié aux torts du titulaire.

Article 16 – Validité de l'offre

La validité de l'offre est fixée à 4 mois à compter de la signature du présent document par le titulaire.

Article 17 – Contenu de l'offre :

L'offre devra comprendre :

- ✓ Le présent document dûment complété et signé
- ✓ Le mémoire technique
- ✓ La liste des références des 3 dernières années + attestation d'assurance.

Article 18 – Conditions de dépôt des offres

Offres à envoyer par mail à l'adresse suivante : commande-publique@ville-voiron.fr

avant la date et l'heure limite inscrite sur la page 1 du présent document

Article 19 – Litiges

Toutes les contestations se rapportant au présent contrat et qui ne pourraient pas être réglées à l'amiable seront soumises au Tribunal Administratif de Grenoble.

Article 20 – Déclaration du candidat

Nom, prénom et qualité du signataire :

Numéro de SIRET :

Code APE :

Adresse :

.....

Mail@.....

Tél : Portable.....

agissant pour mon propre compte

Ou

agissant pour le compte de la société (*indiquer le nom et l'adresse complète*)

Ou

agissant pour le compte de la personne publique candidate (*indiquer le nom, l'adresse complète*)

Ou

agissant en tant que mandataire

du groupement solidaire

du groupement conjoint

Je demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent contrat en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

Au nom de :	
A la banque	
Sous le n°	

Article 21 – Renseignement techniques et administratifs

Direction des affaires juridiques : Pole commande publique

Courriel : commande-publique@ville-voiron.fr

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

Signature du candidat

A

Porter la mention manuscrite

Le

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre ¹ pour valoir
contrat

Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur habilité par délibération en date du

A

Le

¹ Préciser la ou les options à retenir dans ce marché